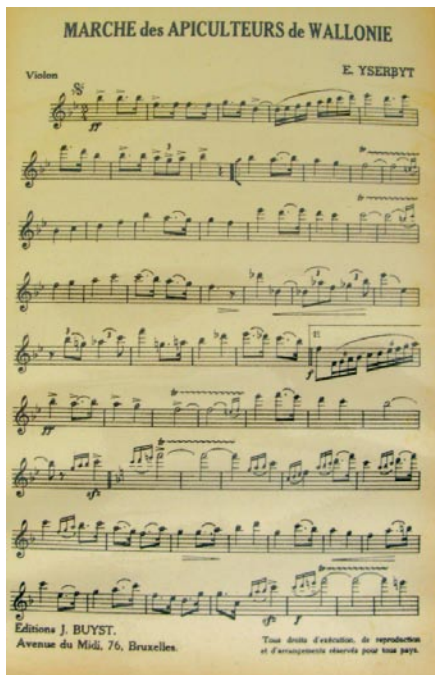


Apiculture wallonne, une ardeur d'avance

Agnès FAYET

Sur les 10 180 000 km² que compte le territoire européen, la Région wallonne et ses 16 844 km² semblent une goutte d'eau dans la mer. D'un point de vue apicole, c'est pourtant une région qui peut être fière de son capital. Une fois n'est pas coutume, cocorico pour les apiculteurs de Wallonie !



Un réseau d'acteurs

Ce sont des associations sans but lucratif (asbl) ou des unions professionnelles qui forment le noyau dur de l'apiculture wallonne. Il existe une fédération apicole par province : Fédération royale des unions professionnelles apicoles du Hainaut (FRUPAH), Fédération royale provinciale liégeoise d'apiculture (FRPLA), Fédération des apiculteurs du Brabant wallon asbl (FABW), Fédération provinciale d'apiculture du Luxembourg (FPAL), Fédération provinciale des unions professionnelles apicoles de Namur (FPUPN). Les fédé-

ration du Luxembourg, de Namur et du Hainaut sont regroupées au sein de l'Union des fédérations d'apiculture de Wallonie et de Bruxelles (UFAWB) qui rassemble plus ou moins 1300 membres. La Fédération de Namur compte plus ou moins 300 membres, la fédération de Liège 400. A côté de ces fédérations provinciales, il existe l'Union royale des ruchers wallons (URRW) qui rassemble des sections apicoles et des apiculteurs indépendants. L'Union compte un millier de membres. Il faut ajouter à ce tableau l'asbl Mellifica qui regroupe environ 200 membres et a pour mission « l'étude et la protection de l'abeille noire indigène », l'asbl Promiel, d'une trentaine de membres, qui est l'association des producteurs de miel sous label, et le CARI qui représente l'apiculture wallonne et bruxelloise et bénéficie d'une aura internationale. Ses membres sont au nombre de 1200. En tout, les apiculteurs wallons constituent une force de plus de 4000 individus, parmi lesquels 7 ont plus de 150 ruches et peuvent être considérés comme professionnels ou semi-professionnels selon les critères définis par l'Union européenne. Les autres sont des apiculteurs amateurs au sens premier du terme, c'est-à-dire qu'ils aiment ce qu'ils font au point d'être animés par le souci de transmettre et partager leurs savoirs et leurs savoir-faire, bien souvent sans compter leur temps.

Les apiculteurs wallons bénéficient d'un solide réseau d'acteurs qui constitue un maillage dense du territoire (fig. 1). On recense 46 écoles d'apiculture proposant différentes formules de cours. La formule la plus répandue est un cours d'apiculture sur deux ans incluant cours théoriques et cours pratiques donnés au rucher école. On rencontre toutefois d'autres modèles comme les cours donnés en un an ou des modules d'apprentissage de type « perfectionnement » ou « stages ». La plupart des écoles dépendent des fédérations apicoles mais sont souvent rattachées à une section. C'est le cas pour les écoles de la Fédération du Luxembourg, de Namur, du Hainaut et du Brabant wallon. En ce qui



concerne la Fédération de Liège, les écoles dépendent directement de la Fédération. L'Union royale des ruchers wallons dispose aussi d'un ensemble d'écoles fonctionnant sous sa responsabilité réparties sur tout le territoire. Certaines associations indépendantes proposent aussi des formations. C'est le cas du CARI qui organise chaque année une session de cours de perfectionnement sur un sujet apicole. Bien que les cours dispensés dans les ruchers écoles soient subsidiés par la Région wallonne, les programmes d'enseignement restent libres. Le plan Maya du ministre de l'Agriculture wallon a eu pour effet une nette augmentation des inscriptions dans les ruchers écoles.

La Région wallonne, par l'intermédiaire de la Direction de la formation professionnelle, alloue entre 200 000 et 250 000 € par an aux centres de formation en apiculture agréés (source : Patrick Collet, Direction de la formation professionnelle, DGEE-DG06). Il y a trois types de subventions destinées aux ruchers écoles pour l'organisation de la formation :

- 1/ **la rémunération** des professeurs qui représente 43 € par heure de cours avec un maximum de 3 heures par cours, déplacements compris.
- 2/ **les frais d'organisation** sous la forme d'un forfait de 16,31 € par cours sans justificatifs demandés. Le centre de formation agréé peut donc le conserver, l'investir dans du matériel ou le répartir entre les conférenciers pour augmenter leurs défraiements.
- 3/ **les frais de fonctionnement** « en vue de couvrir, en tout ou en partie, les frais liés aux établissements de cours »

qui s'élèvent à 16,31 € par heure de cours théorique et à 40,66 € par heure de cours pratique. Ces frais sont à justifier par les pièces ad hoc et ne couvrent que les frais liés aux locaux (cf. article 21 de l'arrêté du Gouvernement wallon 2008).

La Direction de la formation professionnelle de la Direction générale de l'Economie et de l'Emploi (DGEE), en charge des subsides octroyés aux fédérations apicoles pour l'organisation des cours, délivre aux élèves apiculteurs ayant suivi une formation dans des centres agréés une attestation de réussite en fonction des résultats obtenus à l'issue d'un examen final. Un contrôle est également exercé sur la présence des élèves aux cours, qui doit être de 80 % au moins.

La même Direction de la formation professionnelle délivre des agréments pour devenir **conférencier apicole**. Ce statut permet en particulier d'animer la vie des sections par des conférences. Le statut de conférencier s'obtient via les structures apicoles qui organisent des sessions d'examen. Les universitaires peuvent demander ce statut sans passer d'examen spécifique. Chaque conférencier apicole dispose d'un numéro qui lui est attribué par la Région wallonne. Les structures organisatrices reconnues par la Région wallonne qui font appel à des conférenciers agréés dans le cadre de cours d'apiculture ou de conférences dans les sections bénéficient d'une aide financière régionale pour défrayer les intervenants.

Il existe 83 sections apicoles réparties dans toute la Wallonie (fig. 2). Ces sections s'inscrivent traditionnellement dans les structures déjà présentées ci-contre.

La majorité des sections compte entre 10 et 49 membres, comme on peut le constater dans le tableau (fig. 3). Quatorze sections se situent entre 50 et 99 membres et six dépassent la centaine de membres. Les sections les plus actives (un quart) sont celles qui proposent de nombreux services et activités à leurs membres : prêt de matériel, miellerie, atelier cire, élevage, information apicole en particulier via Internet, bibliothèque, conférences, formation continue, sans oublier l'organisation de cours d'apiculture qui permet de drainer du sang neuf vers les sections.



Fig. 1 - Les ruchers écoles de Wallonie

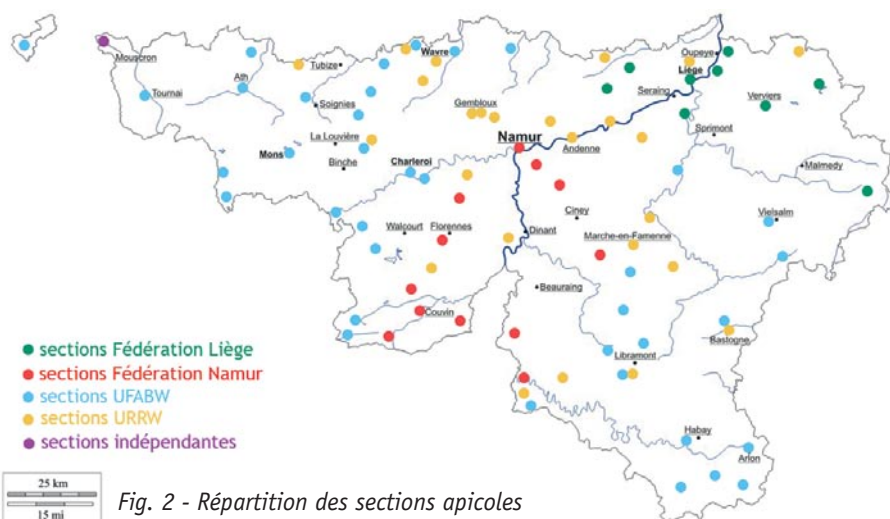
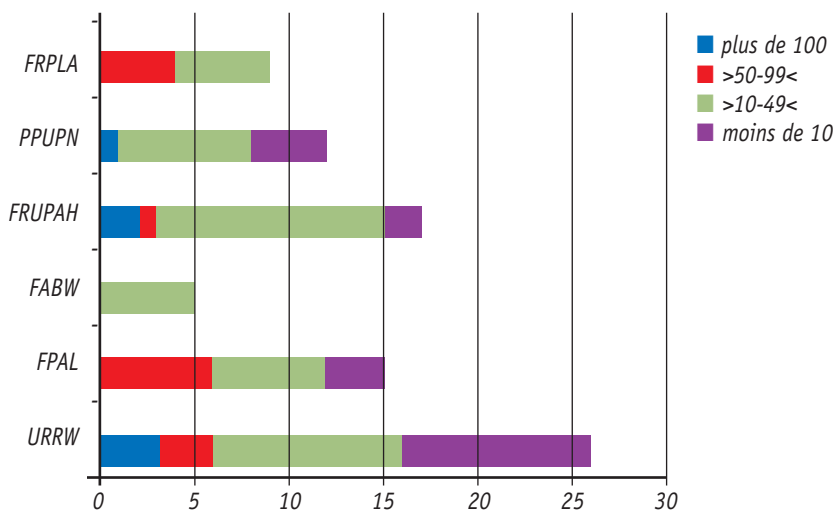


Fig. 2 - Répartition des sections apicoles

Fig. 3 - Nombre de membres par section





Elevage

En Wallonie, installer une **station de fécondation** en zone permettant d'assurer un contrôle de fécondation naturelle est relativement difficile compte tenu de la géographie du territoire. L'Ardenne est sans doute la zone dont la structure paysagère est la plus propice à cet égard. Si la Wallonie ne peut rivaliser avec les autres pays du nord de l'Europe ou avec la Suisse, on peut tout de même citer deux stations de fécondation. L'une, gérée par la section d'Eupen, se situe au milieu des Fagnes, isolée par des massifs forestiers dans un environnement d'une grande pauvreté florale. L'autre est la station de fécondation de l'abeille noire à Virelles gérée par l'association Mellifica. Depuis 2004, elle se situe dans une zone protégée par décision politique locale.

On peut considérer un peu grossièrement qu'il existe trois zones correspondant de fait (par exemple la présence d'éleveurs) à l'élevage de trois races d'abeilles différentes (abeille noire, Buckfast, *carnica*). Bien entendu, ceci reste très relatif puisque, à l'exception de la zone de Virelles, les apiculteurs restent parfaitement libres d'élever ce qu'ils veulent, même si le bon sens fait qu'une majorité d'entre eux s'adapte au contexte défini par leur voisinage pour éviter les métissages incontrôlés.

Chaque année depuis 2004, une **campagne d'insémination instrumentale** est organisée début juillet par le groupe des Goulettes (Buckfast) et l'Institut apicole de Charleroi-Ransart (abeille noire) dans

le but d'aider les apiculteurs à maintenir la qualité génétique de leur cheptel. Ce programme permet aux apiculteurs de bénéficier très démocratiquement des services d'un couple d'inséminateurs allemands (Jutta et Jürgen Brausse) et de participer aux programmes de sélection. Le site du programme INSEM, géré par Jean-Marie Van Dyck, fournit la liste de tous les apiculteurs participant au programme de sélection (<http://perso.fundp.ac.be/~jvandyck/homage/elver/index.html#paysBE>).

Des réseaux de surveillance

Dans le cadre du programme européen d'aide à l'apiculture, plusieurs réseaux de surveillance ont été édifiés directement avec les apiculteurs sur le terrain dans une réelle politique d'ouverture. Un groupe « sanitaire » assure un **suivi des miellées** depuis 10 ans. Un **suivi des colonies**, accompagné d'une base permanente de 26 ruchers, a été mis en place et fonctionne depuis 2002. Il constitue un bon indicateur de l'évolution du cheptel, donne une idée des dépérissements des colonies et des capacités de repeuplement des apiculteurs. Un **suivi des infestations de varroas** est également organisé depuis 1999, permettant d'obtenir aujourd'hui des données comparatives substantielles. Un **réseau de balances** installées sous des ruches de production dans des ruchers protégés à plusieurs endroits de Wallonie (et à Bruxelles) permet aux apiculteurs de suivre quotidiennement l'évolution du poids des ruches. Ces informations s'accompagnent de données de type météorologique (température, hygrométrie, pluviométrie). Elles



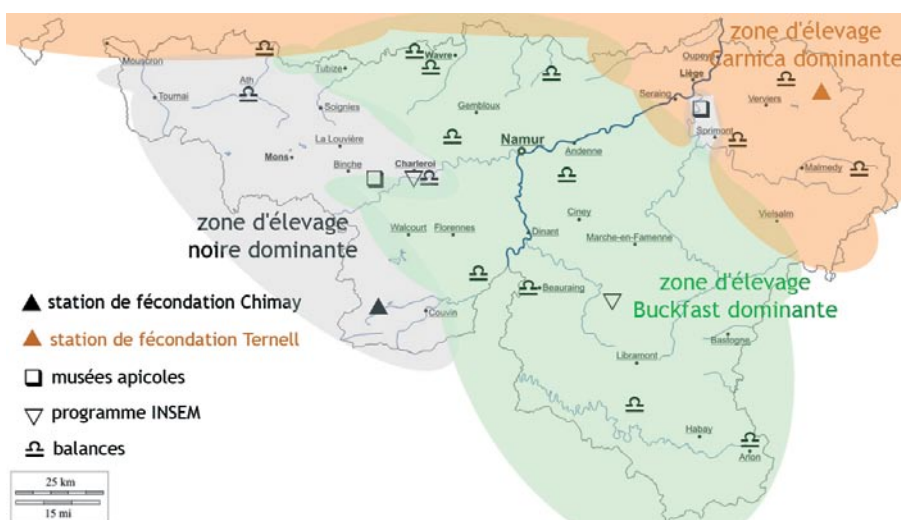
permettent de suivre les miellées très facilement et sont consultables sur le site du CARI (<http://www.cari.be/balances/>).

Une bonne diffusion de l'information

Le programme Miel européen a également permis de mettre en place un site aujourd'hui très dense où se concentre l'information apicole (<http://www.cari.be>). Des listes de discussion permettent aux apiculteurs un échange direct (liste Abeilles... <http://www.cari.be/article/liste-de-discussions/>). Par ailleurs, toujours dans le cadre du programme européen, une brochure d'information, *Actu Api*, est éditée 4 fois par an et distribuée systématiquement à tous les apiculteurs wallons et bruxellois. Elle sert à donner des informations techniques et sanitaires. Cette brochure est disponible sur le site à l'adresse suivante : <http://www.cari.be/actuapi/2012/>

Les apiculteurs wallons disposent aussi d'une excellente couverture de l'information grâce aux revues publiées par les différentes structures. *Abeilles & Cie*, que vous avez entre les mains, est une revue bimestrielle diffusée par le CARI (Format A4. 38 pages. Tirage à 2000 exemplaires). Tous les numéros sont disponibles sur le site <http://www.cari.be> (en accès libre un an après la date de parution). *La Belgique apicole* est une revue bimestrielle diffusée par l'Union des fédérations d'apiculture de Wallonie et de Bruxelles (Format A5. 64 pages. Tirage à 1320 exemplaires). *La Revue belge d'apiculture* est une revue bimestrielle diffusée par l'Union royale des ruchers wallons (Hors format. 24 pages. Tirage à 1200 exemplaires). *Le Tchanchès Moh'li* est une revue bimestrielle diffusée par la Fédération royale provinciale liégeoise d'apiculture (Format A4. 14 pages. Tirage à 400 exemplaires). *Mellifica* est un bulletin d'information trimestriel (Double page A4. Tirage à 200 exemplaires) diffusé auprès des membres de l'asbl Mellifica.

Fig. 4 - élevage et informations apicoles





La Fédération provinciale apicole de Namur diffuse quant à elle des informations à ses membres tous les deux mois via une feuille de contact.

Un point fort : la qualité du miel

Les apiculteurs wallons produisent des miels de grande qualité, résultat d'une campagne de sensibilisation de plusieurs années aux principaux critères qui permettent la production d'un miel stable, adapté au goût des consommateurs et produit dans le respect des règles élémentaires d'hygiène. Un **Guide de bonnes pratiques apicoles**, approuvé par l'AFSCA (Agence fédérale belge pour la sécurité de la chaîne alimentaire), a été édité en 2009 et sera prochainement remis à jour. Il rappelle aux apiculteurs toutes les règles à respecter pour répondre aux exigences de l'arrêté royal du 14 novembre 2003 relatif à l'autocontrôle, à la notification obligatoire et à la traçabilité dans la chaîne alimentaire.

Un **service d'analyses des miels** très démocratique est proposé aux apiculteurs qui le souhaitent. Une étiquette d'identification reprenant en particulier l'origine florale des miels toutes fleurs, mais aussi les goûts et arômes, est une manière de valoriser le produit aux yeux du consommateur. L'APAQ-W (Agence wallonne pour

la promotion d'une agriculture de qualité) propose aux apiculteurs wallons un étiquetage spécifique pour les miels produits en Wallonie contenant moins de 18 % d'humidité. Ces miels peuvent disposer d'une bande de scellement « Miel de Wallonie » à coller sur un couvercle formaté de type « twist-off ». La bandelette porte les mentions « Miel wallon », « taux d'humidité inférieur à 18 % », ainsi qu'un n° d'identification et le logo de l'APAQ-W. Le but est de susciter la production de miels répondant à des critères de bonne conservation. L'agence a par ailleurs produit avec l'asbl Promiel un cahier des charges incluant les règles de production strictes à respecter pour pouvoir prétendre à la commercialisation d'un miel sous la marque « Perle du Terroir® ». L'APAQ-W finalise actuellement avec Promiel la mise en place d'une IGP Miel de Wallonie.

Chaque année, dans le cadre de la fête Couleur Miel dont le but est de promouvoir le miel en Belgique, le CARI organise un concours Miel, ouvert à tous les apiculteurs wallons. Les miels de concours respectent des critères de qualité stricts : HMF < 10 mg, humidité < 18 %, saccharose ≥ 10, pas d'arômes exogènes (fermentation, fumée). En 2013, le concours Miel sera exceptionnellement ouvert aux miels européens dans le cadre du congrès Beecome.

Plus d'informations : http://www.beecome.eu/documents/concours_miels.pdf

Beecome, congrès européen d'apiculture en Wallonie

La Wallonie a la chance d'accueillir cette année le 2^e congrès européen d'apiculture. Il aura lieu à Louvain-la-Neuve en Brabant wallon du 9 au 11 novembre 2013.



Une vitrine y sera consacrée à l'apiculture wallonne et à ses nombreux atouts que nous venons d'évoquer. Pour les associations et les fédérations apicoles de Wallonie, ce sera l'occasion de mettre en scène leurs activités et leurs richesses. Pour les apiculteurs wallons, ce sera l'opportunité de rencontrer des apiculteurs européens, de prendre connaissance des avancées de la recherche scientifique et de visiter le « village des exposants », son matériel apicole et ses produits de la ruche. Une chance à saisir !

MOTS CLÉS :

associations apicoles, Wallonie, revues, formation, élevage, structure, miel

RÉSUMÉ :

organisation, élevage, réseaux de surveillance, qualité du miel, diffusion de l'information : l'apiculture wallonne est pleine de vitalité. Preuve par l'exemple.